

Séance ordinaire :

L'an deux mil seize
le onze avril à 20H30
le Conseil Municipal de BUSSY ALBIEUX convoqué le cinq avril s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Mr VIAL

Présents : MM VIAL, LEFEBVRE, DERORY, PONCET, MASSARD, DALBEGUE,
GAUMOND, VINCENT

Absents avec excuse : MM TRIOMPHE, VERMOREL, ESSERTEL

Mr ESSERTEL a donné pouvoir à Mr DERORY

Mme MASSARD a été nommée secrétaire de séance.

Après lecture et signature du procès-verbal précédent passent à l'ordre du jour les questions suivantes :

Compte administratif 2015 – Assainissement

Mr VIAL, Maire, s'est retiré au moment du vote

Le Conseil Municipal délibérant sur le compte administratif 2015, dressé par Mr VIAL, Maire après s'être fait présenté le budget primitif, et décisions modificatives de l'exercice considéré,

- lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel se résume en un résultat de clôture de :

Investissement : Déficit : **2 792.17 €**

Fonctionnement : Excédent : **4 691.65€**

vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le Compte administratif est adopté par 07 voix pour et une abstention

Affectation du résultat d'exploitation 2015- Assainissement

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2015

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de **4 691.65 €**

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation pour la somme de **4 691.65 €** au compte 1068

Budget primitif Assainissement 2016

Il s'équilibre en recettes et dépenses

Section de fonctionnement : 46 725 ;00€

Section d'investissement : 81 939.67€

Compte administratif 2015

Mr VIAL, Maire, s'est retiré au moment du vote

Le Conseil Municipal délibérant sur le compte administratif 2015, dressé par Mr VIAL, Maire après s'être fait présenté le budget primitif et décisions modificatives de l'exercice considéré,

- lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel se résume en un résultat de clôture de :

Investissement : Déficit : **57 929.13€**

Fonctionnement : Excédent : **390 236.54€**

- vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le Compte administratif est adopté par 07 voix pour et une abstention

Affectation du résultat d'exploitation 2015

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2015

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de **390 236.54€**

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement

au compte **1068** pour la somme de **48 729.13€** et

au compte **002** la somme de **341 507.41 €**

Compte de gestion 2015 Budget général et assainissement

Le Conseil Municipal délibérant sur les compte de gestion 2015 budget général et assainissement dressé par Mme BROCHIER, Receveur après s'être fait présenté les budgets primitifs de l'exercice considéré, après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2015

-déclare que les comptes de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le Receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

Le Compte de gestion est adopté par 07 voix pour et une abstention

Confortement du Pont de Gouttebelin

Monsieur le Maire rappelle à son Conseil Municipal les travaux envisagés pour le confortement du Pont de Gouttebelin.

Cinq entreprises ont été consultées. Ces entreprises se sont rendues sur les lieux. Deux d'entre elles n'ont pas voulu déposer d'offres.

Après étude des offres, l'entreprise Auvergne Bétons Spéciaux (ABS) de Cleppé est retenue pour un montant de 49 345 783 € H.T.

Assainissement 4 ème tranche

Dans le cadre du projet de mise en séparatif des réseaux assainissement du Bourg le cabinet de maîtrise d'œuvre GEOLIS propose de un nouveau passage caméra sur 260 m et test au colorant pour 5 maisons.

Après discussion, le Conseil Municipal n'est pas favorable à un nouveau passage caméra et les tests aux colorants seront réalisés par les agents de la commune.

Règlement du service d'assainissement collectif

Monsieur le Maire expose à son Conseil Municipal qu'il y a lieu d'établir un règlement du service assainissement collectif qui doit définir les relations entre le service assainissement de la commune et l'usager du service, et les conditions et modalités auxquelles est soumis le déversement des eaux usées dans les réseaux d'assainissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le règlement du service assainissement collectif dont le texte est joint en annexe.

COCA

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que nous avons reçu la notification du Préfet pour un accord de subvention au titre de la DETR pour la salle polyvalente, de 45 976€

Nous recevons ce jour la notification d'une subvention de 8 000€ au titre de l'enveloppe parlementaire de Mr SALEN

Mme BEAULAIGUE au Département nous dit que notre coca est dans les mains des élus du Département ;

Demande à la République la réhabilitation des fusillés pour l'exemple de la guerre de 14-18

Monsieur le Maire donne lecture à son Conseil Municipal de la lettre relative à la demande de réhabiliter les fusillés pour l'exemple de la guerre de 14-18.

Après délibération, le Conseil Municipal de BUSSY-ALBIEUX demande à la République de restaurer dans leur honneur les fusillés pour l'exemple de la guerre de 14-18. Le

Conseil Municipal formule cette requête à la fois pour donner une reconnaissance posthume aux victimes de ces injustices criantes mais aussi pour permettre aux familles actuellement frappées d'une sorte d'indignité dans leur mémoire, de retrouver la plénitude de leur honneur.

En ces années de commémoration de la guerre de 14-18 qui fait ressortir l'injustice et l'inutilité de tant de morts parmi des générations de jeunes brutalement et massivement privées de la vie ou de leur intégrité physique et mentale, il est urgent que la République proclame l'égalité de dignité de toutes ses victimes en réhabilitant de façon collective les fusillés pour l'exemple.

Formation brevet 1^{er} secours

Mme PONCET informe le Conseil Municipal qu'elle a contacté les pompiers de St Germain Laval pour que soit organisée une formation aux 1^{er} secours. Une date va prochainement être arrêtée.

En séance du 25 juin 2015, le Conseil Municipal avait donné son accord pour que celle-ci soit proposée aux personnes ayant suivies la formation initiale et la limiter à 10 personnes. La Commune prend en charge un tiers du coût de celle-ci

Drapeau des anciens Combattants

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que le drapeau des anciens combattants est en très mauvais état. Des demandes de devis sont en cours